

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

11/12/2017

Dossier complet le :

11/12/2017

N° d'enregistrement :

2017-5795

**1. Intitulé du projet**

Reconstruction et extension du centre commercial E.LECLERC.

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom CALMETTE

Prénom Marie-Thérèse

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SA SODISC

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. BESSON Francis, Directeur général

RCS / SIRET

3 1 9 | 4 7 1 | 9 5 9 | 0 0 0 1 9

Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°	Aménagement d'un centre commercial sur un terrain de 6 hectares, la surface de plancher créée étant de 25 407 m <sup>2</sup> .
41°	Création d'un parking de 782 places
2.1.5.0	Loi sur l'eau (Rejet d'eaux pluviales pour une surface collectée de 6 hectares).

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste en la démolition du centre commercial actuel représentant une surface de bâtiments 12 842 m<sup>2</sup> bâtis sur un terrain de 3,4 ha et en sa reconstruction sur un terrain d'une surface totale de 60 836 m<sup>2</sup>.

Des habitations riveraines du centre commercial actuel seront également démolies afin d'étendre sa superficie.

La construction de l'hypermarché E.LECLERC s'accompagnera de la création d'une dizaine de cellules commerciales dont les enseignes ne sont pas encore définies. Le projet comprendra également la création de parkings dédiés aux clients, au personnel et au covoiturage.

#### **4.2 Objectifs du projet**

La reconstruction du centre commercial E.LECLERC a pour objectif d'agrandir le magasin actuel en modernisant le bâtiment devenu vétuste. Ce projet vise également à mettre aux normes l'ensemble des installations.

Dans le cadre de l'aménagement du centre commercial, l'accent sera porté sur l'esprit de convivialité et la conservation des traditions.

Ce projet permettra également de diminuer drastiquement les consommations d'énergie par la réalisation d'un bâtiment conforme aux dernières réglementation thermique et par l'ajout de panneaux photovoltaïques. La toiture sera constituée en partie également de toiture végétalisée.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux de reconstruction du centre commercial comprendront les étapes suivantes :

- Démolition du centre commercial existant (1 partie) (durée : 1 mois, tri et valorisation de certains déchets (bois, ferrailles), évacuation des gravats vers une installation de stockage de déchets inertes implantée à Lapouyade, à 15 km de l'établissement)

- Terrassement et aménagement général du terrain (déblais et remblais, plateforme du bâtiment, chaussée voirie légère)
- Assainissement EP et EU (tranchées, pose de canalisations en PVC et raccordement aux réseaux existants, construction de regards)

- Implantation des voiries et parkings, de bordures préfabriquées en béton, des espaces verts

- Construction du bâtiment (charpente métallique, bardage métallique)

- Mise en place de la couverture (bacs acier pré-laqués, isolation thermique par laine minérale, étanchéité multicouche, récupération des eaux pluviales, exutoires de fumées)

- aménagement intérieur

Durée : 12 mois

- Ouverture au public de la partie neuve

- Démolition du centre E.LECLERC existant (durée : 1 mois)

- Construction des cellules commerciales à l'emplacement du magasin démoli (4 mois)

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le futur centre commercial E.LECLERC comprendra une surface de vente de 8 206 m<sup>2</sup>, des laboratoires (charcuterie-traiteur, boulangerie, poissonnerie, boucherie), 3 réserves au rez-de-chaussée (3 254 m<sup>2</sup>), une réserve textile à l'étage (114 m<sup>2</sup>). Il comportera également un espace restauration de 148 m<sup>2</sup> et une dizaine de cellules commerciales qui accueilleront des enseignes d'aménagement de la maison et de la personne, de parapharmacie et d'esthétique, non définies à ce jour.

Plusieurs zones de stationnement seront créées : un parking personnel (161 places) à l'Ouest derrière les cellules commerciales, des parkings clients dans la moitié Sud du projet (551 places dont 232 couvertes), un parking de covoiturage (58 places) dans l'angle Sud et un parking dédié aux camping cars (12 places), ainsi qu'une zone de stationnement perméable, et des places pour véhicules électriques.

L'accès pour la clientèle par le rond-point sera conservé. Des accès supplémentaires seront créés dont 3 sur la rue Edouard Vaillant (1 accès personnel et 2 accès clients), 2 sur la rue Henri Dunant (1 accès PL et pompiers et 1 sortie PL). Les livraisons seront réalisées par ces deux accès.

Le centre commercial emploiera 330 personnes (E.LECLERC : 250 pers. et boutiques : 80 pers.) ce qui correspond à une augmentation de 66 % du personnel.

La reconstruction du centre commercial entraînera une augmentation de la fréquentation de 10 % par rapport à la situation actuelle.

Le flux de livraison / personnel et clientèle seront dissociés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, qui représentera une surface de plancher créée de 25 407 m<sup>2</sup> et qui s'accompagnera de la création de parkings comprenant 782 places au total, est soumis aux rubriques 39 et 41 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement. Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau, en raison de la surface du projet représentant 6 ha avec l'aménagement de dispositifs de gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0). Il est également soumis à permis de construire et à l'obtention d'une autorisation CDAC.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à démolir	12 842 m <sup>2</sup>
Surface totale du projet	60 836 m <sup>2</sup>
Surface de voirie	21 276 m <sup>2</sup>
Emprise au sol des bâtiments + auvents	31 821 m <sup>2</sup> (24 455 + 7 366)
Surfaces enherbées	7 739 m <sup>2</sup>
Surface de plancher créée	25 407 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

1 Rue François Mitterrand,  
33 230 COUTRAS

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 0 ° 07 ' 20 " 34 Lat. 45 ° 02 ' 45 " 91

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est localisé à 610 m à l'Ouest. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Dronne de Saint-Pardoux-la-Rivière à sa confluence avec l'Isle" (Ref : 720012850)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de COUTRAS est concernée par un PPRI, approuvé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2001. Le terrain d'implantation du projet n'est pas localisé dans une zone d'aléa de ce PPRI.  COUTRAS n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet n'est pas référencé sur la base de données BASOL relative aux sites et sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de COUTRAS est située en zone de répartition des eaux (code SANDRE : 05331).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage d'eau potable le plus proche est localisé à environ 600 m au Sud-Ouest du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 610 m au Nord-Ouest du site. Il s'agit de la "Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle" (Directive habitats) (Identifiant : FR7200662).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la commune de COUTRAS.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne générera pas de prélèvement d'eau dans la nappe souterraine ni dans les eaux de surface. Seule l'eau du réseau public sera consommée. La consommation d'eau du centre commercial est actuellement de 9 500 m <sup>3</sup> /an. Aucune évolution n'est prévue. Les postes principaux de consommation sont les laboratoires et les sanitaires. Une cuve de récupération des eaux pluviales de toiture sera installée afin de les réutiliser pour les sanitaires, l'arrosage et le nettoyage extérieur. Cela permettra de réduire la consommation d'eau potable de l'établissement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais et remblais seront optimisés par l'aménagement de pentes sur le terrain. Les déblais seront préférentiellement réutilisés sur le site pour remblayer localement les zones le nécessitant. Par ailleurs, une recherche de site de réception des déblais est en cours auprès de la mairie de Coutras. Ils pourront également être dirigés vers le site de La Gravière à Lapouyade, autorisé pour accueillir ce type de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site nécessitera un apport de granulats. Elles proviendront de la carrière de pierres Lafarge Granulats localisée à Le Fieu à 6 km de l'établissement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur une zone déjà urbanisée. Le centre commercial sera réalisé à la place du centre Leclerc existant. Son emprise inclura également des parcelles occupées aujourd'hui par des habitations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales rejetées au réseau communal seront dirigées vers la Dronne puis l'Isle via des canalisations enterrées, fossés et le ruisseau de Palard. Les vallées de ces cours d'eau sont identifiées comme sites Natura 2000 (annexe 6). A ce jour le site ne dispose d'aucun moyen de régulation des eaux pluviales. Les futurs rejets remplaceront les rejets actuels et un dispositif de régulation des eaux pluviales (structure - réservoir de 2700 m <sup>3</sup> ) permettant de limiter le débit de rejet à 3 l/s/ha (soit 18 l/s) sera aménagé. Les eaux pluviales seront traitées par séparateur à hydrocarbures avant rejet. Leur impact sur ces sites Natura 2000 sera donc limité. Cette régulation constituera une amélioration par rapport à la situation actuelle (absence de régulation).



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera réalisé sur une zone déjà urbanisée à la place du centre E.LECLERC existant. Son emprise inclura également des parcelles occupées aujourd'hui par des habitations. Aucun espace agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement est en zone de sismicité 2 (risque faible). La construction du bâtiment prendra en compte les règles de constructions applicables à ce type d'établissement (catégorie III). La zone d'étude est faiblement exposée au risque de retrait et gonflement des argiles. L'exposition du terrain face au risque de remonté de nappe est très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude prospective de trafic de l'extension du E.LECLERC (annexe 7) montre que la réalisation du projet entrainera une augmentation de trafic à la pointe la plus chargée d'un jour ouvrable de semaine, de 306 véhicules. D'après cette étude, le trafic produit par la reconstruction du E.LECLERC ne modifie en rien la capacité des carrefours actuels. Les réserves de capacités de circulation des voiries desservant la commune restent satisfaisantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic supplémentaire généré par la reconstruction du centre commercial sera une source de bruit plus importante qu'en situation actuelle. Le niveau sonore de la zone d'étude est déjà marqué par le trafic routier local et par la voie ferrée située à 30 m au Sud-Est du projet. Afin de limiter les nuisances sonores, un écran acoustique sera implantée autour de la cour de service, le matériel technique sera isolé dans des locaux traités sur le plan acoustique et les ventilateurs en toiture présenteront des garanties d'isolation phonique.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions olfactives des sites industriels voisins sont perceptibles depuis la zone d'étude.  Les activités du centre commercial ne sont pas à l'origine de nuisances olfactives, les biodéchets étant évacués quotidiennement.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase chantier est susceptible de générer des vibrations. Cependant, les compactages seront réalisés sur une courte période liés à la présence d'engins à lourde charge pour la création de plateformes et fondations des bâtiments.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des éclairages seront mis en place sur le nouveau parking et sur le bâtiment créé. Ils seront de type led et seront désactivés la nuit après la fermeture du magasin.  D'après la carte de pollution lumineuse de France, la pollution lumineuse au niveau du projet est nettement influencée par les émissions de la ville de COUTRAS.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques principaux générés par le projet seront dus au trafic des véhicules légers et des camions de livraison supplémentaires. Les installations de chauffage seront de type "centrale de traitement d'air" fonctionnant à l'électricité ou des chaudières au gaz naturel.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides seront de 2 types : - rejets d'eaux usées dans le réseau public des eaux usées de la ville puis dirigées vers la station d'épuration de COUTRAS 2 (7 207 E.H), puis le milieu récepteur la Dronne, - collecte des eaux pluviales et régulation par une structure - réservoir garantissant un débit de rejet conforme à la réglementation . Un séparateur à hydrocarbures et une vanne de sectionnement seront implantés en amont du point de rejet au réseau public. (cf. Notice hydraulique en annexe)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des effluents d'eaux usées de type domestique et agro alimentaire. Les eaux usées issues des laboratoires et de l'espace restauration seront pré-traitées par des séparateurs à graisses avant rejet au réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits seront du même type qu'actuellement : déchets d'emballages plastiques, carton, papiers, palettes bois, déchets organiques, ferrailles. 75 % de ces déchets sont valorisés. Certains sont recyclés, d'autres suivent une filière de méthanisation. Aucune augmentation de la production de déchets n'est prévue. Le centre commercial sera accompagné par des sociétés pour une bonne mise en oeuvre de la gestion des déchets.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur centre commercial sera construit à la place du E.LECLERC existant. Son emprise occupera une zone déjà entièrement urbanisée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone sur laquelle sera construit le centre commercial est déjà urbanisée (E.LECLERC actuel, habitations). Pour réaliser le projet, les habitations localisées dans l'emprise du projet seront détruites afin d'étendre la surface du centre commercial actuel, par acquisition des habitations. Ce point a été étudié lors de la modification du PLU nécessaire au dépôt du permis de construire.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Parmi les avis rendus par l'autorité environnementale depuis 2010, aucun projet n'a été recensé sur la commune de COUTRAS.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures prévues pour limiter les impacts environnementaux du projet :

- les eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel,
- dispositif de régulation des eaux pluviales avant rejet au réseau communal (chaussées réservoir + séparateur à hydrocarbure),
- installation d'une protection acoustique autour de la cour de service pour limiter le bruit lié aux livraisons,
- le bruit lié au fonctionnement des équipements sera réduit par leur implantation dans un local traité au niveau acoustique,
- les ventilateurs localisés en toiture du bâtiment présenteront des garanties d'isolation acoustique,
- le projet est conçu de façon à limiter les nuisances sonores pour les riverains (orientation des activités bruyantes à l'opposé des habitations),
- afin de limiter la consommation d'eau potable, les eaux pluviales de toitures collectées dans une cuve seront réutilisées pour les sanitaires, l'arrosage et le nettoyage extérieur. De plus, les robinets seront à faible débit. Ces installations constituent des améliorations par rapport à la situation actuelle.
- réduction des déchets par la mise en place de partenariats avec des associations caritatives (banque alimentaire, éleveurs, chasseurs) qui reprennent certains produits (produits frais, épicerie, fruits et légumes, déchets carnés).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain d'implantation du projet est déjà entièrement aménagé. La reconstruction du LECLERC s'accompagnera d'améliorations par rapport à l'existant, au niveau de la gestion des eaux pluviales, de la consommation en eau, des aménagements de réduction des émissions sonores, de la zone de stationnement afin que l'ensemble du projet respecte la Loi ALUR dont l'esprit est de limiter l'emprise des nouvelles constructions sur les espaces verts. De plus, l'augmentation du trafic induite par le projet ne générera pas de perturbation de la circulation locale.

L'impact environnemental du projet sera donc très réduit et ses incidences potentielles sur l'environnement sont prises en compte dans sa conception afin de les limiter au maximum. Il ne paraît donc pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 - Etude prospective de trafic routier - AED - 2017
8 - Notice hydraulique - ECE - 2017

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



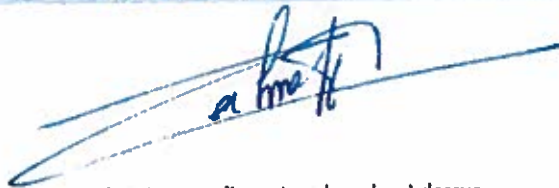
Fait à

Courbevoie

le.

06/12/2017

Signature

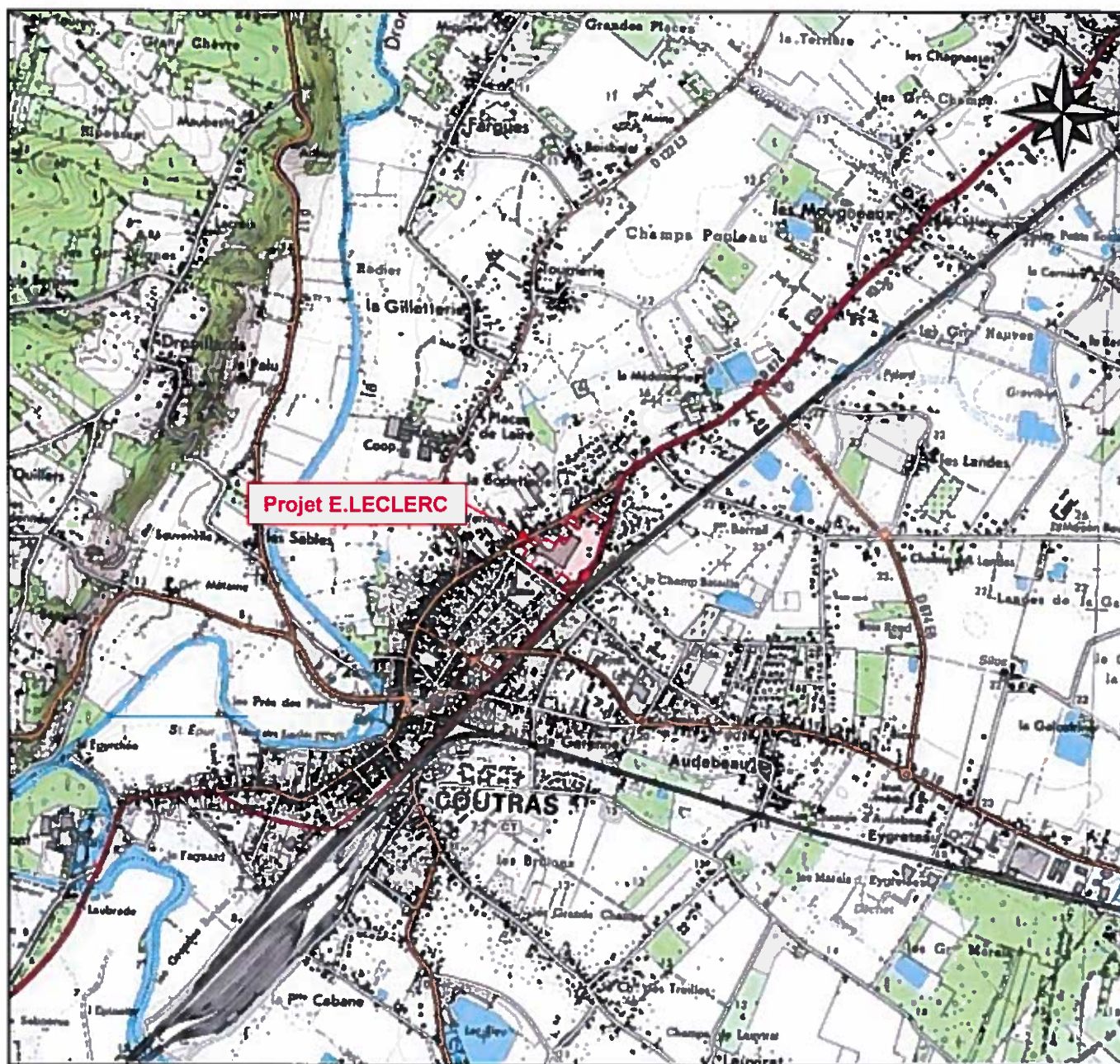


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



## E.LECLERC – COUTRAS

Extrait de la carte IGN N° 1635 E de COUTRAS – Echelle 1/25 000



0 0,5 1 km



Localisation du projet dans son environnement lointain



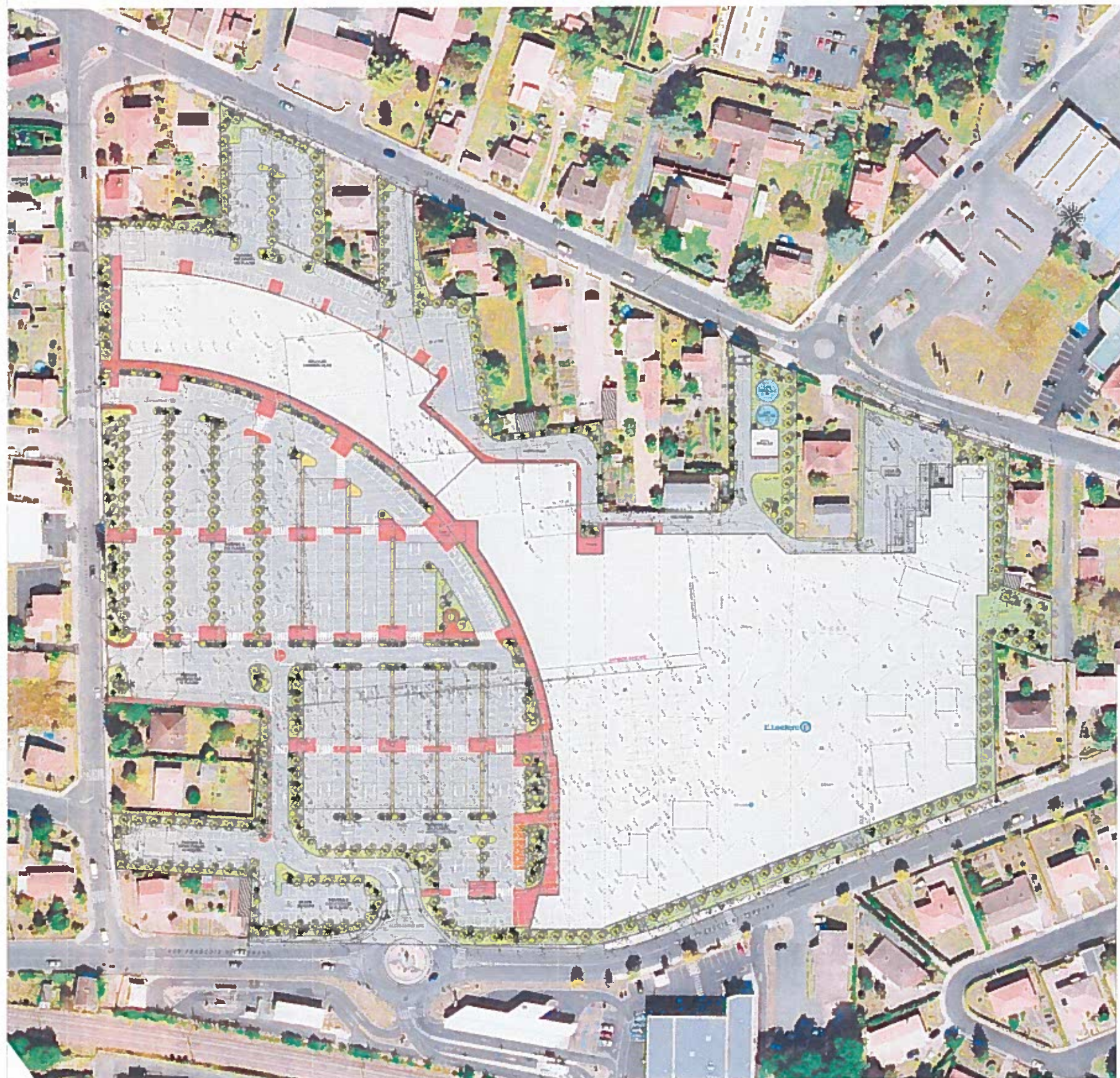


**E.LECLERC – COUTRAS**  
Photographies des abords du projet

Localisation du projet dans son environnement proche  
(date des prises de vue : 25/09/2017)







**E. Leclerc**   
Rue François MITTERRAND  
33 230 - COUTRAS

 **COBI**  
*Reinvention*

COBI est une marque de COBI, une entreprise à responsabilité limitée au capital de 100 000 € - 100 rue de la République - 33000 Bordeaux  
SIREN 332 300 000 - N° SIRET 332 300 000 0001  
© 2014 - www.cobi.com

AVANT PROJET SOMMAIRE

PLAN DE MASSE

PROJET

Le: 05.12.2017

Ech: 1/500

N°: 17-144



# E.LECLERC - COUTRAS

Abords du projet dans un rayon de 100 m autour du site

Echelle 1/4500







# E.LECLERC - COUTRAS

## LOCALISATION DES SITES NATURA 2000

### Légende

-  Limites de propriété
-  Natura 2000 (Directive habitats)





# **A.E.D.**

**Atelier d'  
Etudes des  
Déplacements**



**Ingénierie routière  
et urbaine**

**Commune de COUTRAS  
Département de la Gironde**

**Reconstruction du  
Centre Commercial Leclerc**

**Etude prospective de trafic**

**21 mars 2017**

**Agence de Chartres**  
5, place du Marché - 28700 AUNEAU  
Tél : 02 37 31 83 54 - Fax : 02 37 31 83 57  
aed-chartres@cabinet-aed.fr

COUTRAS – Centre Commercial LECLERC – Étude prospective de trafic

## 1 – PRESENTATION DU PROJET

Cette étude a pour objet de présenter la prospective de trafic, liée à la reconstruction du Centre Commercial LECLERC afin de connaître l'impact de celle-ci sur le trafic existant du tissu routier de proximité.

Les évolutions des surfaces de vente sont présentées dans le tableau suivant :

	Surfaces actuelles	Surfaces de vente future	Evolution
Hypermarché	5 687 m <sup>2</sup>	8 153 m <sup>2</sup>	2 466 m <sup>2</sup>
Boutiques galerie	104 m <sup>2</sup>	2 000 m <sup>2</sup>	1 896 m <sup>2</sup>
Espace culturel et technique		610 m <sup>2</sup>	610 m <sup>2</sup>
Magasins spécialisés		3 500 m <sup>2</sup>	3 500 m <sup>2</sup>
<b>Totaux</b>	<b>5 791 m<sup>2</sup></b>	<b>14 263 m<sup>2</sup></b>	<b>8 472 m<sup>2</sup></b>

## 2 – SITUATION DE L'ENQUÊTE

Une enquête de circulation a été réalisée à une heure de pointe des plus chargées de la semaine, le vendredi 3 Février 2017 de 17h00 à 18h00.

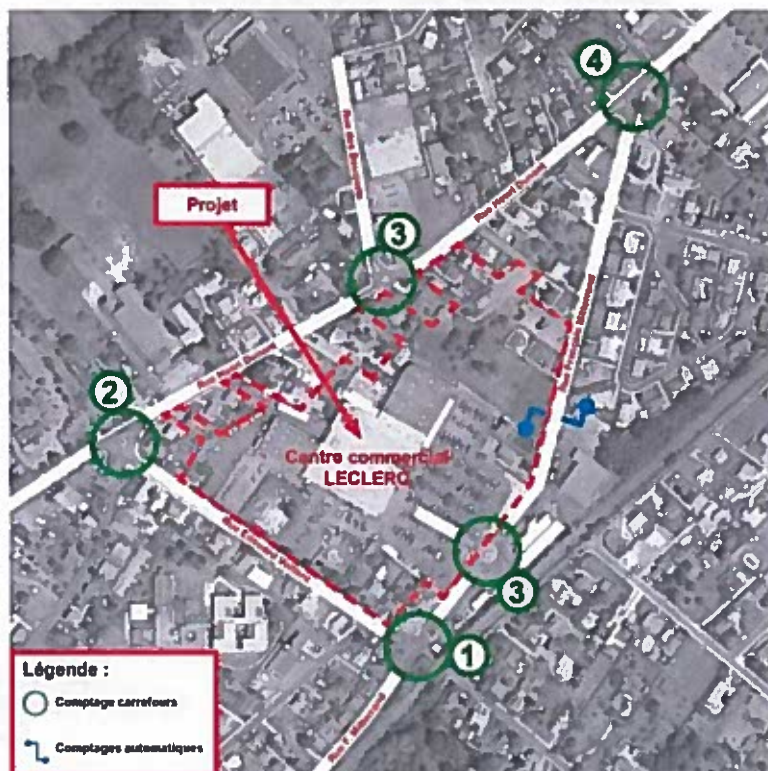
La pointe de trafic client la plus chargée des centres commerciaux est le samedi. Cependant, le trafic sur le tissu routier est plus faible, ayant peu de trajet domicile – travail.

- *Rappel de la desserte actuelle :*

La desserte du site se fait par la rue François Mitterrand au Nord, au Sud et à l'Est et par la rue Edouard Vaillant pour les usagers venant du Sud/Ouest.

L'accès sur les parkings se fait principalement par la rue François Mitterrand. Un deuxième accès, moins important se fait par la rue Edouard Vaillant.

L'étude prospective de trafic a donc été diligentée sur les carrefours de proximité présentés ci-dessous.



### 3 – REPRESENTATIVITE DE L'ECHANTILLON D'ENQUÊTE

Les comptages automatiques ont été effectués la semaine du vendredi 3 février 2017 au vendredi 10 février 2017, avec une enquête le vendredi 3 février 2017.

Il en ressort que l'heure de pointe se situe entre 17h00 et 18h00.

- Représentativité du jour de la semaine, et de l'heure d'enquête en véhicule / jour :

**COUTRAS**  
Poste 1 - Sens 1  
Rue François Mitterrand en direction de la rue Henri Dunant (RD674)  
Tableau des valeurs

	vendredi 03 févr 17		samedi 04 févr 17		dimanche 05 févr 17		lundi 06 févr 17		mardi 07 févr 17		mercredi 08 févr 17		jeudi 09 févr 17	
	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL
00H00-01H00	16	0	17	0	42	0	3	0	11	0	17	0	17	0
01H00-02H00	4	0	21	0	25	0	1	0	3	0	5	0	4	0
02H00-03H00	3	1	3	0	10	0	1	0	2	0	2	1	5	1
03H00-04H00	2	0	2	1	6	0	5	2	3	0	3	2	3	0
04H00-05H00	15	3	11	2	13	0	13	3	7	2	12	3	11	1
05H00-06H00	12	0	11	0	15	0	15	0	14	2	14	0	16	3
06H00-07H00	35	3	11	0	18	0	85	5	52	4	43	3	58	1
07H00-08H00	145	4	44	0	24	0	152	3	152	8	151	6	134	9
08H00-09H00	239	10	104	3	40	0	274	7	280	7	233	8	256	11
09H00-10H00	361	6	237	2	160	0	311	7	302	4	332	8	336	11
10H00-11H00	430	5	429	1	279	1	358	3	392	7	457	8	380	9
11H00-12H00	373	8	534	2	383	2	387	4	459	13	491	12	388	13
12H00-13H00	347	3	406	0	250	0	298	4	353	8	389	10	325	6
13H00-14H00	285	4	271	2	82	0	265	4	271	6	284	8	305	7
14H00-15H00	415	4	384	3	139	1	318	7	346	4	381	4	329	7
15H00-16H00	446	7	428	6	168	0	362	9	387	9	425	12	393	7
16H00-17H00	538	11	454	0	158	0	478	4	478	11	528	7	500	8
17H00-18H00	556	5	485	3	205	0	578	5	581	10	680	2	558	5
18H00-19H00	513	6	312	1	172	2	463	2	468	4	491	5	470	3
19H00-20H00	354	0	281	0	153	0	286	1	322	1	283	1	282	0
20H00-21H00	145	0	105	0	72	0	95	1	119	1	142	1	124	1
21H00-22H00	60	1	49	0	40	0	45	0	38	0	60	0	53	0
22H00-23H00	32	0	36	0	23	0	23	0	21	1	34	0	29	0
23H00-00H00	17	0	24	0	12	0	23	0	14	0	18	1	14	1
<b>TOTAL</b>	<b>5 381</b>	<b>81</b>	<b>4 841</b>	<b>28</b>	<b>2 485</b>	<b>8</b>	<b>4 816</b>	<b>71</b>	<b>5 051</b>	<b>102</b>	<b>5 356</b>	<b>96</b>	<b>4 991</b>	<b>104</b>
<b>Moy Horaire</b>	<b>224</b>	<b>3</b>	<b>193</b>	<b>1</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>201</b>	<b>3</b>	<b>210</b>	<b>4</b>	<b>223</b>	<b>4</b>	<b>208</b>	<b>4</b>

**COUTRAS**  
Poste 1 - Sens 2  
Rue François Mitterrand en direction de la rue Edouard Vaillant (RD10E1)  
Tableau des valeurs

	vendredi 03 févr 17		samedi 04 févr 17		dimanche 05 févr 17		lundi 06 févr 17		mardi 07 févr 17		mercredi 08 févr 17		jeudi 09 févr 17	
	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL	TV	PL
00H00-01H00	1	0	24	0	18	0	2	0	5	0	8	0	3	1
01H00-02H00	2	0	4	0	18	0	0	0	1	0	2	0	3	0
02H00-03H00	4	0	2	0	5	0	2	0	3	0	2	0	4	0
03H00-04H00	7	0	4	0	5	0	7	0	4	0	8	0	10	0
04H00-05H00	30	0	19	0	7	0	28	1	28	1	32	1	30	1
05H00-06H00	38	1	21	4	2	0	38	0	40	0	55	1	44	1
06H00-07H00	78	2	19	0	14	0	104	2	109	3	89	1	83	1
07H00-08H00	192	8	48	3	13	0	195	2	208	8	211	7	189	8
08H00-09H00	284	5	114	1	58	0	285	7	251	8	223	5	277	9
09H00-10H00	286	5	216	1	153	0	254	8	267	1	275	8	264	10
10H00-11H00	291	2	305	0	233	0	289	5	311	7	261	2	258	8
11H00-12H00	238	3	305	0	221	1	201	4	214	5	258	4	250	10
12H00-13H00	215	2	190	0	87	1	148	0	173	2	209	5	182	5
13H00-14H00	215	2	224	3	80	0	201	2	198	4	190	4	201	2
14H00-15H00	293	3	294	3	78	0	232	4	237	2	283	3	222	1
15H00-16H00	298	3	315	1	90	0	270	5	248	5	242	0	258	4
16H00-17H00	299	4	280	1	113	0	312	6	273	6	298	3	285	7
17H00-18H00	383	5	299	3	142	0	347	1	284	2	332	2	317	1
18H00-19H00	283	1	239	1	108	1	220	0	307	0	288	2	288	0
19H00-20H00	172	0	119	0	92	1	128	1	134	1	138	1	128	1
20H00-21H00	71	1	80	0	37	0	58	0	58	1	58	0	72	1
21H00-22H00	34	0	23	0	33	1	28	1	27	0	23	0	34	0
22H00-23H00	17	0	19	0	15	0	9	0	9	0	12	1	14	0
23H00-00H00	13	0	23	0	8	0	7	0	8	0	7	0	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 722</b>	<b>45</b>	<b>3 164</b>	<b>21</b>	<b>1 808</b>	<b>5</b>	<b>3 320</b>	<b>47</b>	<b>3 395</b>	<b>57</b>	<b>3 454</b>	<b>50</b>	<b>3 419</b>	<b>71</b>
<b>Moy Horaire</b>	<b>155</b>	<b>2</b>	<b>132</b>	<b>1</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>138</b>	<b>2</b>	<b>141</b>	<b>2</b>	<b>144</b>	<b>2</b>	<b>142</b>	<b>3</b>



L'étude doit présenter des trafics maximaux susceptibles d'être dimensionnant, et donnant une image de la charge haute du réseau de desserte.

On constate, sur la rue François Mitterrand, en direction du Sud que le trafic à l'heure de pointe la plus chargée, est de :

- Vendredi, 17h00 à 18h00 : 363 uvp ;
- Lundi, 17h00 à 18h00 : 347 uvp ;
- Mercredi, 17h00 à 18h00 : 332 uvp ;
- Jeudi, 17h00 à 18h00 : 317 uvp.

On constate, sur la rue François Mitterrand, en direction du Nord que le trafic à l'heure de pointe la plus chargée, est de :

- Vendredi, 17h00 à 18h00 : 556 uvp ;
- Lundi, 17h00 à 18h00 : 578 uvp ;
- Mercredi, 17h00 à 18h00 : 603 uvp ;
- Jeudi, 17h00 à 18h00 : 559 uvp.

Il est à noter que la fréquentation d'un Centre Commercial, présente une activité forte les soirs des jours ouvrables et le samedi.

### **En conclusion**

La période choisie est l'H.P.S. d'un soir d'un jour ouvrable de semaine pour les raisons suivantes :

1. La pointe soir d'un jour ouvrable présentant la pointe double sens de fréquentation à l'H.P.S. du lundi au vendredi des commerces et activités ;
2. La constitution du site, aujourd'hui, produit un trafic représentatif aux pointes soir des jours de semaine (en raison des activités).
3. La superposition des flux actuels (domicile - travail - courses) + projets conduira probablement à une charge supérieure à l'H.P.S. d'un jour ouvrable de semaine qu'à celle d'un autre jour ou d'une autre pointe (pointe matin), pour le réseau de proximité.

**Par conséquent, il est apparu que l'H.P.S. d'un jour ouvrable de semaine doit être la situation la plus contraignante pour le réseau étudié.**

## 4 – ETAT DE FONCTIONNEMENT DU TISSU ROUTIER DE PROXIMITE

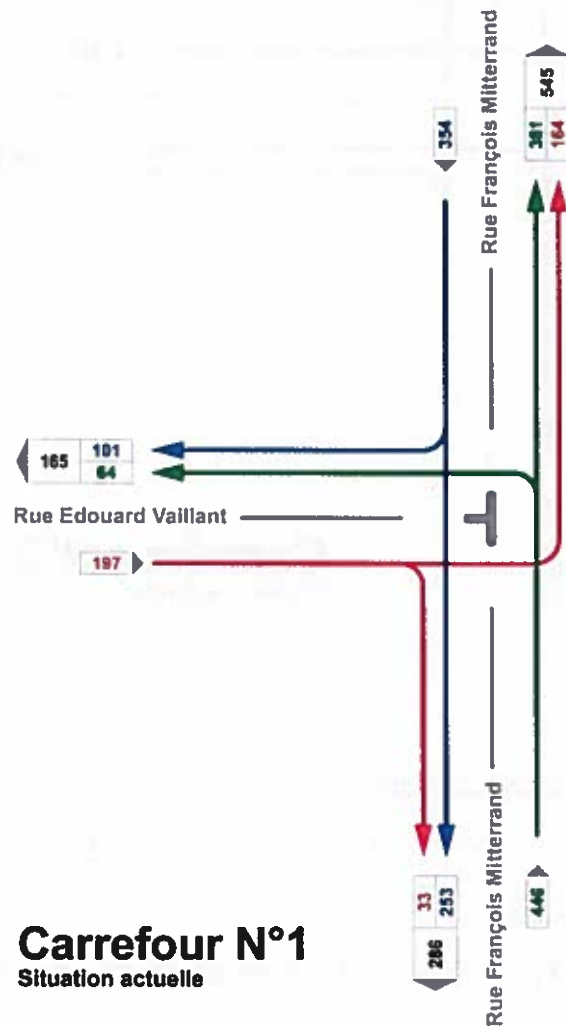
Ce chapitre présente l'état de fonctionnement des carrefours enquêtés en termes de trafics. Il permet de connaître la fluidité des carrefours, ainsi que leurs réserves de capacités actuelles.

### 4.1. Capacité

Le calcul a été établi :

- En exploitant les résultats de comptages manuels de l'enquête ;
- Avec les trafics de l'H.P., en uvp/h ;
- En tenant compte des caractéristiques géométriques.

#### Carrefour 1 : rue François Mitterrand x Rue Edouard Vaillant



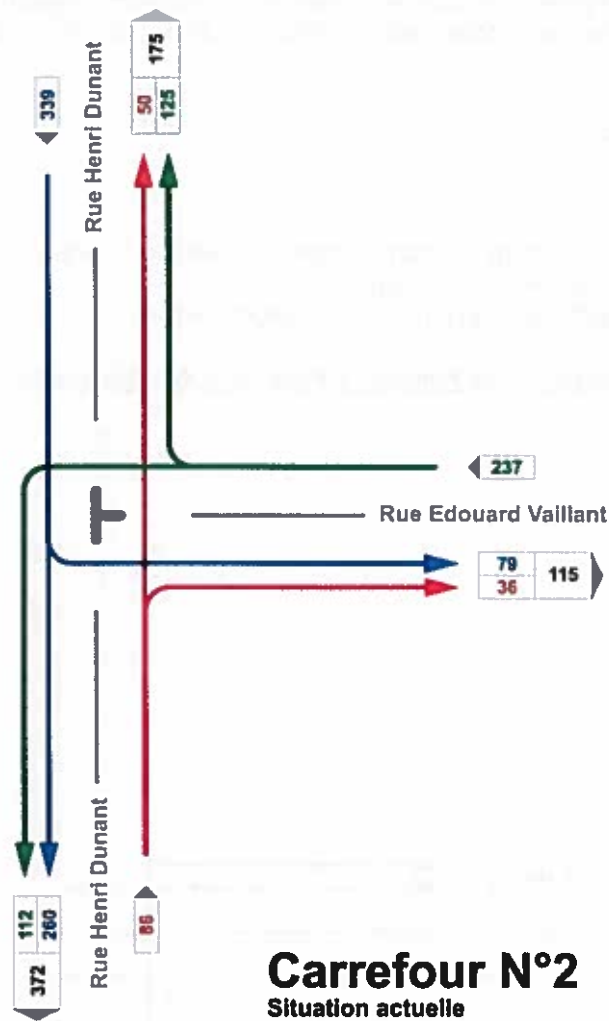
- Somme des débits prédominants

$$381 \times 1 + 64 \times 1.3 + 164 \times 1.3 + 33 \times 1.1 = 714$$

- Capacité du carrefour

$$714 / 1200 = 0,60 \text{ soit } 40 \% \text{ de réserve de capacité}$$

## Carrefour 2 : Rue Édouard Vaillant x rue Henri Dunant



- Somme des débits prédominants

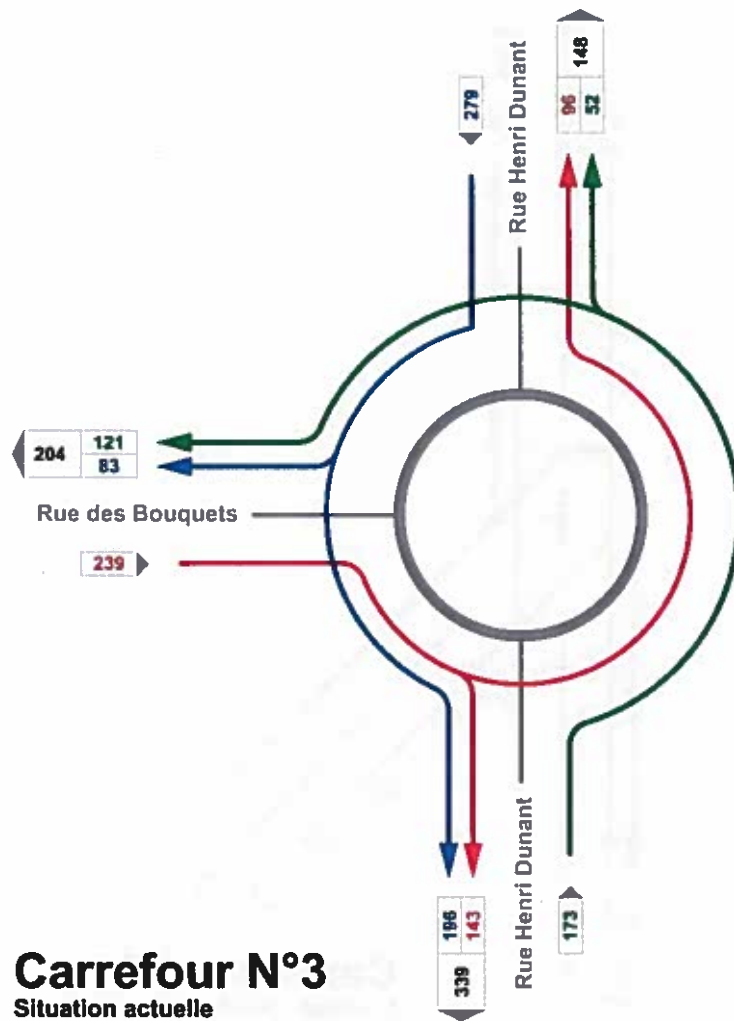
$$260 \times 1 + 112 \times 1.3 + 125 \times 1.1 = \underline{543}$$

- Capacité du carrefour

$$543 / 1200 = \underline{0,45 \text{ soit } 55 \% \text{ de réserve de capacité}}$$

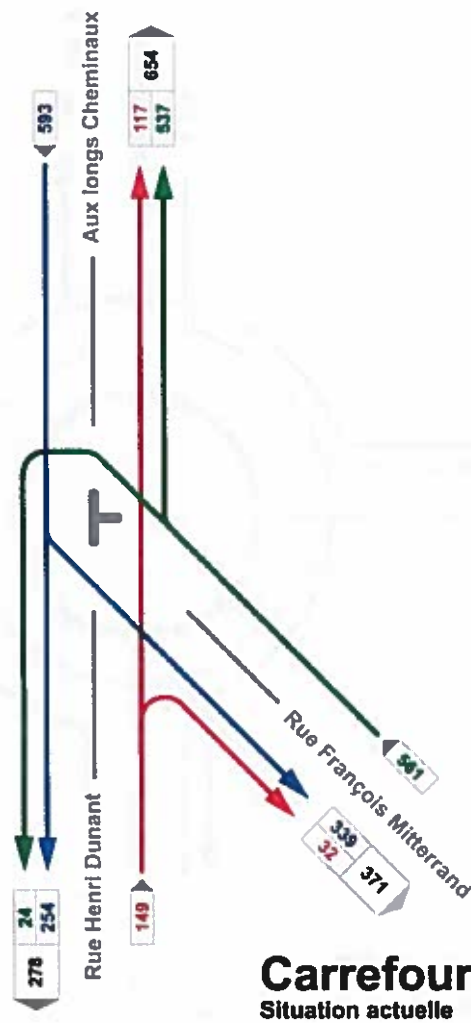


**Carrefour 3 : rue Henri Dunant x rue des Bouquets**



	RESERVE DE CAPACITE	ATTENTE MOYENNE
Rue Henri Dunant	82 %	1 seconde
Rue des Bouquets	84 %	1 seconde
Rue Henri Dunant	89 %	1 seconde

**Carrefour 4 : Rue François Mitterrand x rue Henri Dunant**



- Somme des débits prédominants

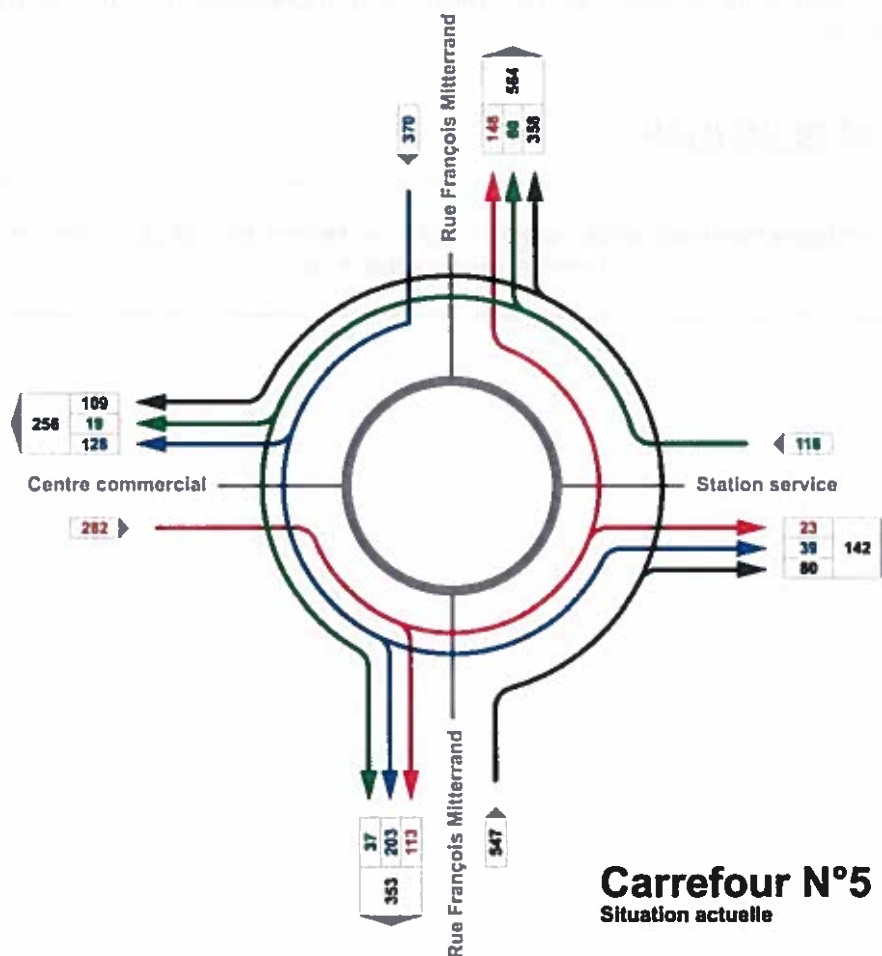
$$537 \times 1 + 24 \times 1.3 + 149 \times 1.1 + 32 \times 1.3 = 774$$

- Capacité du carrefour

$$774 / 1200 = 0,65 \text{ soit } 35 \% \text{ de réserve de capacité}$$



**Carrefour 5 : Rue François Mitterrand x accès Centre Commercial LECLERC**



	RESERVE DE CAPACITE	ATTENTE MOYENNE
Station-Service	89 %	2 secondes
Rue François Mitterrand	81 %	0 seconde
Centre Commercial	82 %	1 seconde
Rue François Mitterrand	65 %	1 seconde

**NOTA - Lecture des carrefours giratoires :**

Pour offrir une capacité satisfaisante, une branche doit présenter une réserve de capacité de 10 % minimum. En dessous de cette réserve, le carrefour est saturé et doit impérativement être aménagé. Les temps d'attente sont alors insupportables pour la totalité des usagers.

A la lecture des tableaux, dont le détail des calculs est présenté en annexe, on s'aperçoit qu'il n'y a aucun dysfonctionnement de ces giratoires.

NOTA - Lecture des autres carrefours :

Pour offrir une capacité satisfaisante, une branche doit présenter une réserve de capacité supérieure à 5 %.

## **5 – CONSTAT DE L'EXISTANT**

**L'état du fonctionnement actuel du réseau étudié, en termes de trafics montre un niveau de service global satisfaisant.**



## **6 – TRAFIC PROSPECTIF**

L'évaluation du trafic produit par l'augmentation de la surface de vente de l'hypermarché du à la reconstruction du Centre Commercial LECLERC est établie comme suit :

### **Prospective de l'Hypermarché**

#### **6.1. Temps de chalandise à appliquer à la quantité de parking**

Le temps de chalandise (durée d'occupation du parking par un client) d'un centre Commercial aux pointes soir des jours de semaine sera de l'ordre d'une heure.

#### **6.2. Occupation du parking**

Selon la situation étudiée, le parking sera occupé à 80 % à l'H.P.S. d'un jour fort de semaine.

#### **6.3. Trafic d'apport**

On considère sur ce type d'agrandissement que seulement 70 % du trafic est un trafic d'apport. En effet, une partie de la clientèle circule déjà sur le tissu routier et fréquente aussi le Centre Commercial LECLERC.

#### **6.4. Taux de fréquentation de l'hypermarché**

L'heure de pointe soir des jours de semaine, l'occupation varie selon le type de commerce.

- 1 place pour 10 m<sup>2</sup> de surface de vente;
- 80 % d'occupation un jour ouvrable de semaine ;
- 30 % de trafic est un trafic qui existe sur le tissus routier et/ou qui fréquente déjà le Centre Commercial

$$2\ 466 / 10 \times 1 \times 80 \% - 30 \% = \underline{138 \text{ véhicules d'apport.}}$$

### **Prospective des enseignes non alimentaires**

L'évaluation du trafic produit l'augmentation de la surface de vente des enseignes non alimentaire du à la reconstruction du Centre Commercial LECLERC est établie comme suit :

#### **6.5. Temps de chalandise à appliquer à la quantité de parking**

Le temps de chalandise (durée d'occupation du parking par un client) d'un centre Commercial aux pointes soir des jours de semaine sera de l'ordre d'une heure.

#### **6.6. Occupation du parking**

Selon la situation étudiée, le parking sera occupé à 70 % à l'H.P.S. d'un jour fort de semaine.

#### **6.7. Trafic d'apport**

On considère sur ce type d'agrandissement que seulement 60 % du trafic est un trafic d'apport. En effet, une partie de la clientèle circule déjà sur le tissu routier et fréquente aussi le Centre Commercial LECLERC.

#### 6.8. Taux de fréquentation de l'hypermarché

L'heure de pointe soir des jours de semaine, l'occupation varie selon le type de commerce.

- 1 place pour 15 m<sup>2</sup> de surface de vente ;
- 70 % d'occupation un jour ouvrable de semaine ;
- 60 % de trafic est un trafic qui existe sur le tissu routier et/ou qui fréquente déjà le Centre Commercial.

$$6\ 006 / 15 \times 1 \times 70 \% - 40 \% = \underline{168 \text{ véhicules d'apport.}}$$

**L'étude prospective de trafic de l'extension du Centre Commercial LECLERC montre une augmentation de trafic à la pointe la plus chargée d'un jour ouvrable de semaine, de 306 véhicules.**

#### 6.9. Zone de chalandise

Étant donné la faible quantité de trafic supplémentaire à l'heure de pointe d'un vendredi soir (306 véhicules), la répartition proposée est faite sous forme d'une hypothèse haute, en attribuant le trafic supplémentaire à la même répartition que le trafic existant.

Dans le cadre du projet, une sortie existante par la rue Édouard Vaillant restera ouverte facilitant les trajets des usagers se dirigeant vers la rue Henri Dunant.

On obtient ainsi la répartition de trafic prospectif suivant :

- Venant de la rue François Mitterrand Sud :	137 véhicules
- Venant de la rue Henri Dunant Sud :	13 véhicules
- Venant de la rue François Mitterrand Nord :	133 véhicules
- Allant vers la rue François Mitterrand Sud :	81 véhicules
- Allant vers la rue Henri Dunant Sud :	36 véhicules
- Allant vers la rue François Mitterrand Nord :	179 véhicules

#### 6.10. Corrélation

La corrélation entre le trafic qui entrera et sortira du site et les voies qui le desservent, conduit à définir un trafic entrant et sortant sur chaque voie desservant le projet.

#### 6.11. Le trafic prospectif

C'est le détail des trafics, sur le réseau de desserte. On obtient, ainsi, un schéma de trafic sur le réseau étudié qu'il va falloir ajouter au trafic actuel mesuré.

Les trajets « Aller » et « Retours » seront conformes à la répartition du trafic actuel.

En effet, le tissu routier, dans sa géométrie, et sa fluidité ne permet pas de penser que les trafics projetés soient différents des trafics actuels.

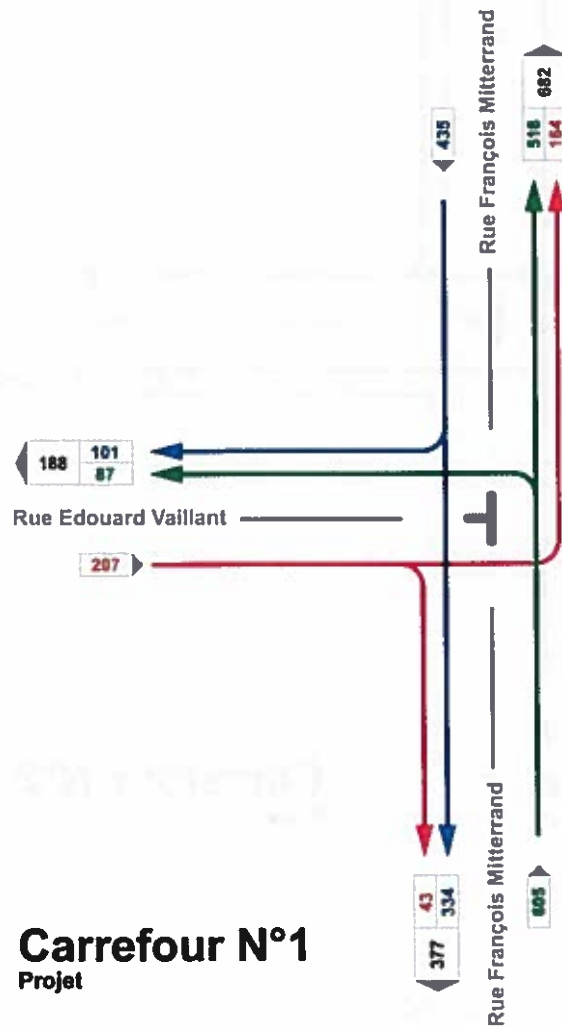


## 7 – CAPACITE DES CARREFOURS A TERME

Le chapitre suivant présente la capacité des carrefours, à terme, après l'augmentation des surfaces de vente du Centre Commercial.

### 7.1. Trafic prospectif sur les carrefours

#### Carrefour 1 : rue François Mitterrand x Rue Edouard Vaillant



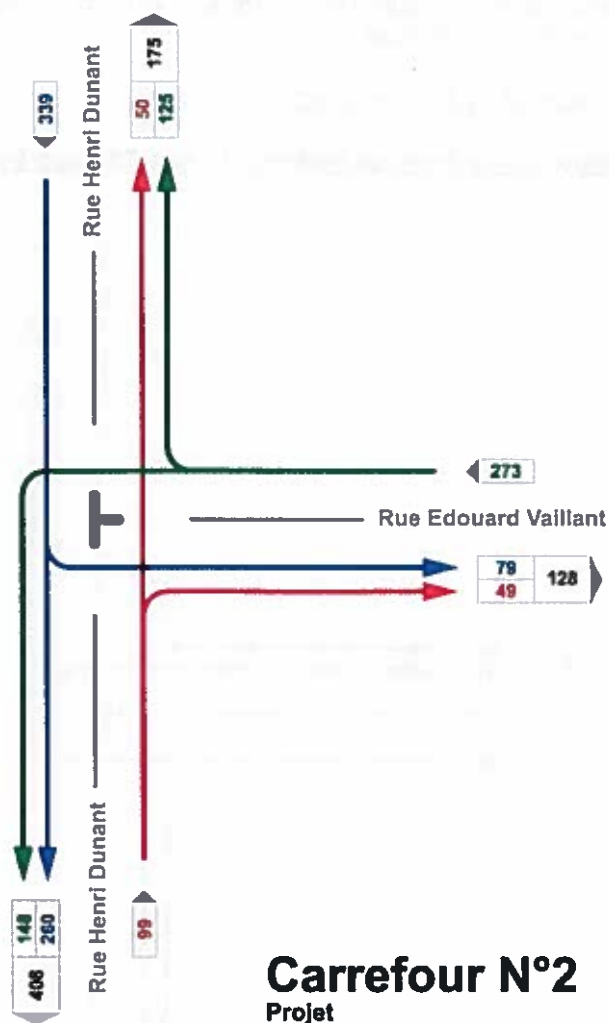
- Somme des débits prédominants

$$518 \times 1 + 87 \times 1.3 + 164 \times 1.3 + 43 \times 1.1 = \underline{891}$$

- Capacité du carrefour

$$891 / 1200 = \underline{0,74 \text{ soit } 26 \% \text{ de réserve de capacité}}$$

## Carrefour 2 : Rue Édouard Vaillant x rue Henri Dunant



- Somme des débits prédominants

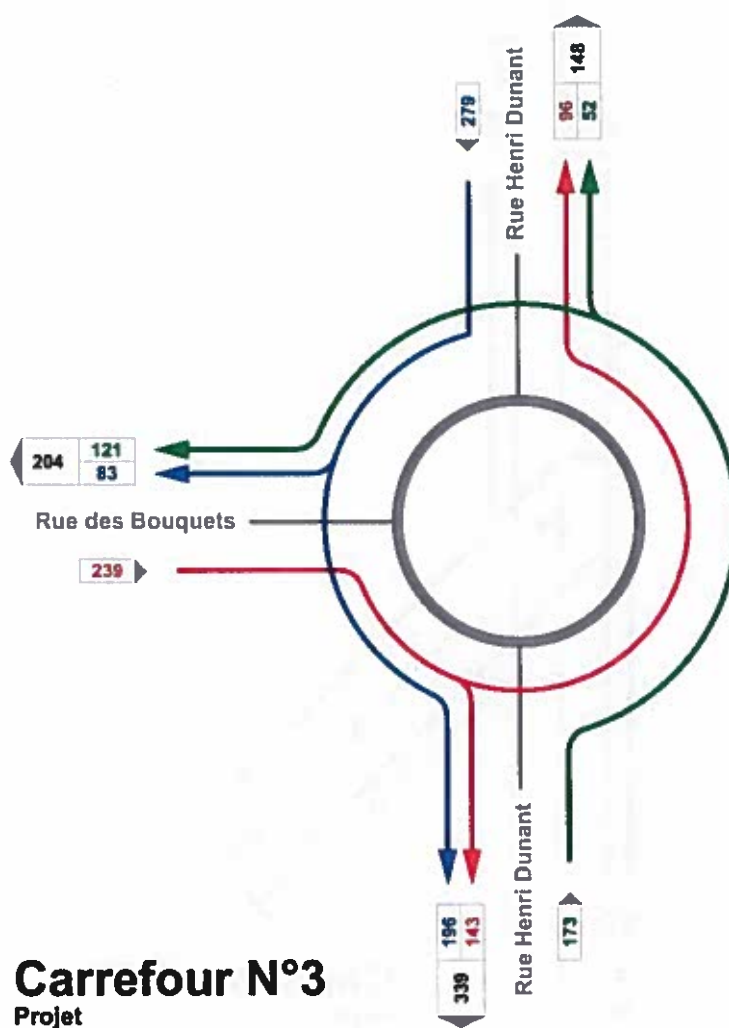
$$260 \times 1 + 148 \times 1.3 + 125 \times 1.1 = \underline{590}$$

- Capacité du carrefour

$$590 / 1200 = \underline{0,49 \text{ soit } 51 \% \text{ de réserve de capacité}}$$



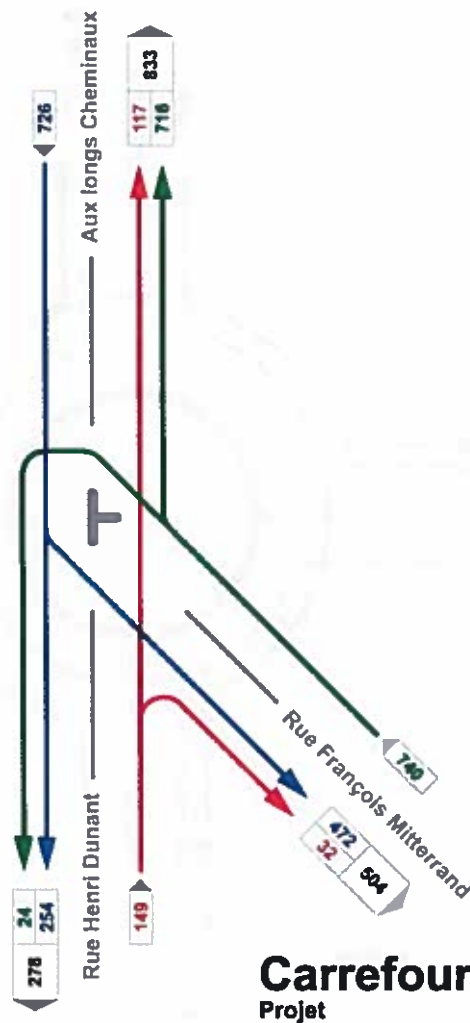
**Carrefour 3 : rue Henri Dunant x rue des Bouquets**



**Carrefour N°3**  
Projet

	RESERVE DE CAPACITE	ATTENTE MOYENNE
Rue Henri Dunant	82 %	1 seconde
Rue des Bouquets	84 %	1 seconde
Rue Henri Dunant	89 %	1 seconde

Carrefour 4 : Rue François Mitterrand x rue Henri Dunant



- Somme des débits prédominants

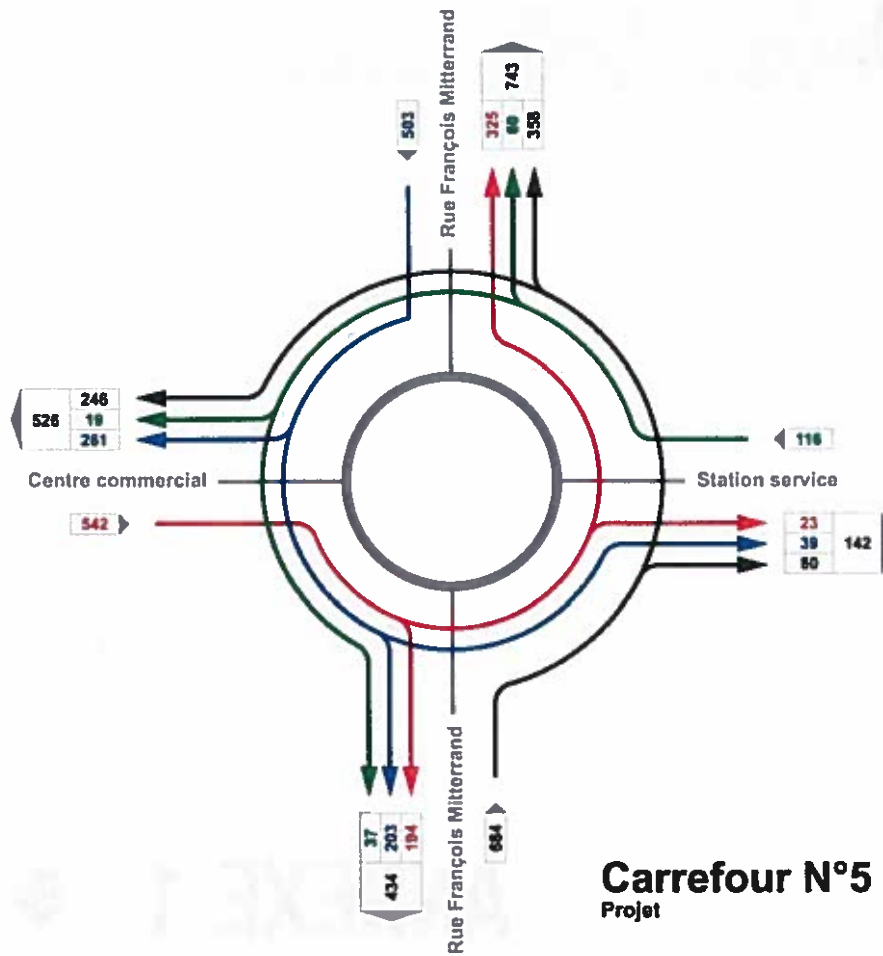
$$716 \times 1 + 24 \times 1.3 + 149 \times 1.1 + 32 \times 1.3 = \underline{953}$$

- Capacité du carrefour

$$953 / 1200 = \underline{0,79 \text{ soit } 23 \% \text{ de réserve de capacité}}$$



**Carrefour 5 : Rue François Mitterrand x accès Centre Commercial LECLERC**



	RESERVE DE CAPACITE	ATTENTE MOYENNE
Station-Service	86 %	3 secondes
Rue François Mitterrand	69 %	1 secondes
Centre Commercial	65 %	1 seconde
Rue François Mitterrand	48 %	3 secondes

**8 - DIAGNOSTIC**

L'étude prospective de trafic, et l'étude de capacité des carrefours du tissu routier de proximité montrent que le trafic produit par la reconstruction du Centre Commercial LECLERC ne modifie en rien la capacité des carrefours actuels. Les réserves de capacités restent correctes.



**ANNEXE 1**

*Girabases*

<b>Nom du Carrefour :</b> Henri Dunant x Bouquets <b>Localisation :</b> Coutras <b>Environnement :</b> Urbain <b>Variante :</b> <b>Date :</b> 12/03/2017						
<b>Anneau</b> <b>Rayon de l'îlot franchissable :</b> 5,00 m <b>Largeur de la bande franchissable :</b> 2,00 m <b>Largeur de l'anneau :</b> 5,50 m <b>Rayon extérieur du giratoire :</b> 12,50 m						
<b>Branches</b>						
Nom	Angle (degrés)	Rampe > 3%	Tourne à droite	Largeurs (en m)		
				Entrée à 4 m	à 15 m	Sortie
Rue Henri Dunant	0			3,00		4,00 3,00
Rue des Bouquets	70			3,20		5,70 3,20
Rue Henri Dunant	180			3,00		2,70 3,30

**Remarques de conception**

Vérifiez la giration des bus et poids-lourds.

**Branche Rue Henri Dunant**  
Si possible, une largeur de sortie d'au moins 3,5 m est préférable.

**Branche Rue des Bouquets**  
Si possible, une largeur de sortie d'au moins 3,5 m est préférable.

**Branche Rue Henri Dunant**  
Si possible, une largeur de sortie d'au moins 3,5 m est préférable.

**Période Pointe soir Situation Actuelle**

**Trafic Piétons**

1	2	3
10	10	10

**Trafic Véhicules Mode UVP**

	1	2	3	Total Entrant
1	0	83	198	279
2	96	0	143	239
3	52	121	0	173
<b>Total Sortant</b>	<b>148</b>	<b>204</b>	<b>339</b>	<b>691</b>



Période Pointe soir Situation Actuelle

Trafic Piétons

1	2	3
10	10	10

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	Total Entrant
1	0	83	198	279
2	96	0	143	239
3	52	121	0	173
Total Sortant	148	204	339	691

Remarques sur la période

Néant

Résultats

	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Rue Henri Dunant	1253	82%	0vh	2vh	1s	0,1h
Rue des Bouquets	1276	84%	0vh	2vh	1s	0,1h
Rue Henri Dunant	1383	89%	0vh	2vh	1s	0,0h

Conseils

Branche Rue Henri Dunant

Branche Rue des Bouquets

Branche Rue Henri Dunant

Période Pointe soir Projet

Trafic Piétons

1	2	3
10	10	10

Trafic Véhicules en UVP

	1	2	3	Total Entrant
1	0	83	198	279
2	96	0	143	239
3	52	121	0	173
Total Sortant	148	204	339	691

Remarques sur la période

Néant

Résultats

	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Rue Henri Dunant	1253	82%	0vh	2vh	1s	0,1h
Rue des Bouquets	1276	84%	0vh	2vh	1s	0,1h
Rue Henri Dunant	1383	89%	0vh	2vh	1s	0,0h

Conseils

Branche Rue Henri Dunant

Branche Rue des Bouquets

Branche Rue Henri Dunant

<b>Branche Rue Henri Dunant</b>						
Périodes de trafic	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Pointe soir Situation Actuelle	1253	82%	0vh	2vh	1s	0,1h
Pointe soir Projet	1253	82%	0vh	2vh	1s	0,1h

<b>Branche Rue des Bouquets</b>						
Périodes de trafic	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Pointe soir Situation Actuelle	1276	84%	0vh	2vh	1s	0,1h
Pointe soir Projet	1276	84%	0vh	2vh	1s	0,1h

<b>Branche Rue Henri Dunant</b>						
Périodes de trafic	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Pointe soir Situation Actuelle	1383	89%	0vh	2vh	1s	0,0h
Pointe soir Projet	1383	89%	0vh	2vh	1s	0,0h

<b>Nom du Carrefour :</b> F Mitterrand x Centre Commercial <b>Localisation :</b> Coutras <b>Environnement :</b> Urbain <b>Variante :</b> <b>Date :</b> 12/03/2017						
<b>Anneau</b> Rayon de l'îlot infranchissable : 9,00 m Largeur de l'axe franchissable : 6,60 m Rayon extérieur du giratoire : 15,60 m						
<b>Branches</b>						
Nom	Angle (degrés)	Rampe > 3%	Tours à droite	Largeurs (en m)		
				Entrée à 4 m	Îlot à 15 m	Sortie
Station Service	0			3,70	2,70	3,70
F Mitterrand Nord	90			4,20	4,60	3,60
Centre Commercial	180			3,70	6,60	3,70
F Mitterrand Sud	270			3,50	6,00	4,40

**Remarques de conception**

L'anneau est trop étroit.

**Période Pointe Soir Situation Actuelle**

**Trafic Piétons**

1	2	3	4
10	10	10	10

**Trafic Véhicules Mode UVP**

	1	2	3	4	Total Entrant
1	0	60	19	37	116
2	39	0	128	203	370
3	23	146	0	113	282
4	80	358	109	0	547
<b>Total Sortant</b>	<b>142</b>	<b>564</b>	<b>258</b>	<b>353</b>	<b>1315</b>



**Période Pointe Soir Situation Actuelle**

**Trafic Piétons**

1	2	3	4
10	10	10	10

**Trafic Véhicules en UVP**

	1	2	3	4	Total Entrant
1	0	60	19	37	116
2	39	0	128	203	370
3	23	148	0	113	282
4	80	358	109	0	547
Total Sortant	142	664	256	353	1315

**Remarques sur la période**

Néant

**Résultats**

	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en uvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Station Service	984	89%	0vh	2vh	2s	0,1h
F Mitterrand Nord	1536	81%	0vh	2vh	0s	0,0h
Centre Commercial	1262	82%	0vh	2vh	1s	0,1h
F Mitterrand Sud	1037	85%	0vh	2vh	1s	0,2h

**Conseils**

Branche Station Service

Branche F Mitterrand Nord

Branche Centre Commercial

Branche F Mitterrand Sud

**Période Pointe Soir Projet**

**Trafic Piétons**

1	2	3	4
10	10	10	10

**Trafic Véhicules en UVP**

	1	2	3	4	Total Entrant
1	0	60	19	37	116
2	39	0	281	203	503
3	23	325	0	194	542
4	80	358	246	0	684
Total Sortant	142	743	526	434	1845

**Remarques sur la période**

Néant

**Résultats**

	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en uvp/h	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Station Service	691	88%	0vh	2vh	3s	0,1h
F Mitterrand Nord	1129	69%	0vh	2vh	1s	0,1h
Centre Commercial	988	65%	0vh	3vh	1s	0,2h
F Mitterrand Sud	832	48%	0vh	3vh	3s	0,5h

**Conseils**

Branche Station Service

Branche F Mitterrand Nord

Branche Centre Commercial

Branche F Mitterrand Sud

<b>Branche Station Service</b>						
Périodes de trafic	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vph	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Pointe Soir Situation Actuelle	984	89%	0vh	2vh	2s	0,1h
Pointe Soir Projet	691	64%	0vh	2vh	3s	0,1h

<b>Branche F Mitterrand Nord</b>						
Périodes de trafic	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vph	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Pointe Soir Situation Actuelle	1538	81%	0vh	2vh	0s	0,0h
Pointe Soir Projet	1129	69%	0vh	2vh	1s	0,1h

<b>Branche Centre Commercial</b>						
Périodes de trafic	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vph	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Pointe Soir Situation Actuelle	1262	82%	0vh	2vh	1s	0,1h
Pointe Soir Projet	988	65%	0vh	3vh	1s	0,2h

<b>Branche F Mitterrand Sud</b>						
Périodes de trafic	Réserve de Capacité		Longueur de Stockage		Temps d'Attente	
	en vph	en %	moyenne	maximale	moyen	total
Pointe Soir Situation Actuelle	1037	85%	0vh	2vh	1s	0,2h
Pointe Soir Projet	632	48%	0vh	3vh	3s	0,5h

# PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMERCIAL



## NOTICE HYDRAULIQUE





# SOMMAIRE

1 -	OBJET DU DOCUMENT ET CONTEXTE .....	3
2 -	LOCALISATION .....	3
3 -	CONTEXTE REGLEMENTAIRE .....	4
4 -	PRESENTATION DU PROJET ET DES AMENAGEMENTS.....	5
4.1	CONFIGURATION ET SURFACES.....	5
4.2	CONTRAINTES SPECIFIQUES .....	5
4.3	GESTION DES EAUX PLUVIALES .....	5
4.4	TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES ET PREVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES .....	11
4.5	GESTION DES EAUX USEES.....	12

Réalisé en collaboration avec :



**ÉTUDES · CONSEIL  
ENVIRONNEMENT**

**ETUDES - CONSEIL - ENVIRONNEMENT**

23, rue Notre Dame – 35 600 REDON

☎ 02 99 72 17 31

**Rédacteur de l'étude : Christian CABOURG**

## 1 - OBJET DU DOCUMENT ET CONTEXTE

Ce document est établi dans le cadre du projet de réorganisation et d'extension de la zone commerciale incluant le magasin E.LECLERC sur la commune de COUTRAS.

Le centre commercial est déjà existant. Le projet consiste à le démolir et le reconstruire sur un terrain d'une emprise de 60 836 m<sup>2</sup> en accueillant également des cellules commerciales. Pour cela, des parcelles riveraines seront acquises.

La présente note hydraulique a pour objet de préciser le contexte réglementaire du projet par rapport à la loi sur l'Eau, ainsi que de dimensionner les ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales des nouvelles surfaces aménagées.

L'ensemble de l'aménagement portera sur 6 hectares.

## 2 - LOCALISATION

Le projet est localisé à environ 700 m au Nord-Est de la commune de COUTRAS.

Les terrains concernés par le projet sont les terrains d'implantation du E.LECLERC existant et des parcelles occupées par des habitations à sa périphérie.



Localisation générale du site

### **3 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

La construction initiale du centre commercial existant n'a pas fait l'objet de Déclaration au titre de la loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

Le projet de reconstruction et d'extension porte lui sur une surface complémentaire de 2,6 hectares environ. L'ensemble représentera une surface globale de 6 hectares.

Le projet d'extension représentant une surface supérieure à 1 ha, il sera soumis à Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la loi sur l'eau codifiée (articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement). Il fera donc l'objet d'un dossier de déclaration, qui sera déposé parallèlement au dossier de demande de permis de construire.

<b>E.LECLERC – COUTRAS</b> <b>CLASSEMENT AU TITRE DES ARTICLES L.214-1 A L.214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b> <b>(LOI CODIFIEE N°92-3 DU 3 JANVIER 1992 SUR L'EAU)</b>		
<b>Objet du classement</b>	<b>Rubrique</b>	<b>Classement</b>
<b>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles (rejet dans le milieu naturel via le réseau pluvial), la surface globale collectée (6 ha) étant comprise entre 1 et 20 hectares.</b>	<b>2.1.5.0.2°</b>	<b>Déclaration</b>



## **4 - PRESENTATION DU PROJET ET DES AMENAGEMENTS**

### **4.1 Configuration et surfaces**

Le projet consiste à démolir le centre commercial E.LECLERC actuel occupant une surface de 3,4 ha et à le reconstruire sur le même terrain étendu à 6,1 ha. La construction du nouveau centre commercial comprendra la création complémentaire de zones de stationnement et d'un bâtiment accueillant l'hypermarché et des cellules commerciales.

Le tableau suivant présente les répartitions prévisionnelles des surfaces :

Type de surface	Projet
Bâtiment (toiture, auvent)	31 821 m <sup>2</sup>
Voiries et parkings	21 276 m <sup>2</sup>
Espaces verts	7 739 m <sup>2</sup>
Surface totale site	60 836 m <sup>2</sup>

### **4.2 Contraintes spécifiques**

La topographie du site présente une orientation du Nord/Est (altitude : 20,2 m NGF) vers l'Ouest (14,7 m NGF). L'étude géotechnique réalisée sur le site ainsi que les données hydrogéologiques montrent que la nappe d'eau souterraine se trouve à une cote moyenne de 11,4 m NGF soit à une profondeur de 3,3 m par rapport au point le plus bas du site. Ce positionnement peut également ponctuellement entraîner des remontées d'eau et une sensibilité de la nappe à une pollution.

Les analyses géotechniques ont montré un sol argileux présentant une faible perméabilité.

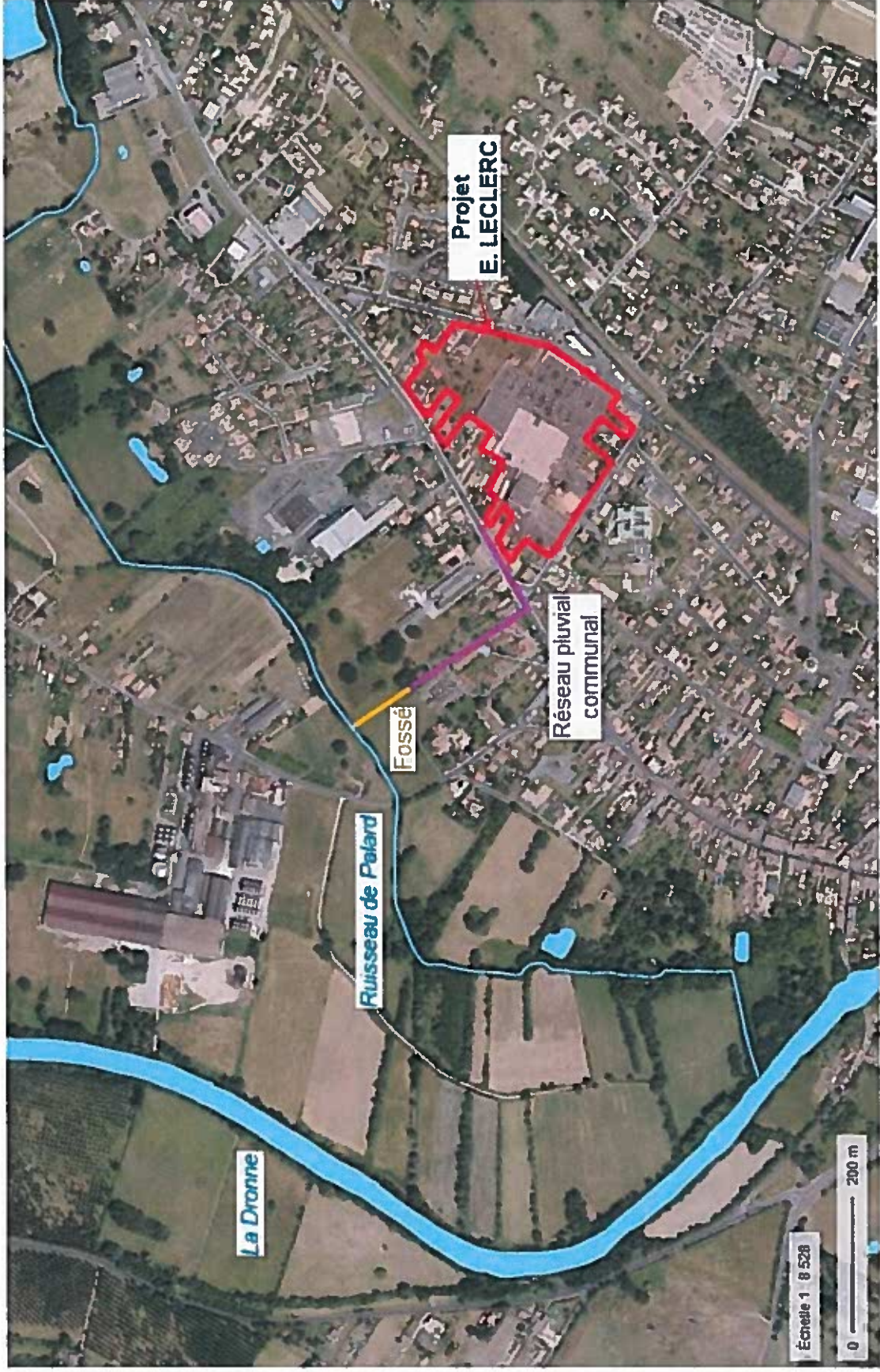
Dans ce contexte, les contraintes identifiées ne permettent pas de prévoir un dispositif d'infiltration à la parcelle ni un ouvrage de grande profondeur.

### **4.3 Gestion des eaux pluviales**

#### ***Situation actuelle***

Les eaux pluviales du magasin E.LECLERC actuel rejoignent directement le réseau public par une canalisation unique de 500 mm bordant la rue *Henri Dunant*. Ces eaux pluviales transitent ensuite via un fossé ouvert puis *le ruisseau de Palard* avant de rejoindre *la Dronne* (cf. carte jointe). Ces eaux ne font l'objet d'aucune régulation et d'un traitement partiel de certaines zones de stationnement par un séparateur à hydrocarbures.

La consultation de la Mairie de COUTRAS a permis de vérifier que jusqu'à maintenant, aucune surcharge hydraulique n'avait été constatée au niveau du réseau public alors que le centre commercial ne dispose d'aucun ouvrage de régulation. Cela montre que le réseau ne présente pas de contraintes particulières à ce niveau.



### Situation future

L'objectif est de collecter l'ensemble des eaux pluviales par un ouvrage de régulation et de les rejeter au milieu récepteur sans entraver le fonctionnement hydraulique des installations (respect des capacités du réseau communal) et d'éviter le risque d'inondation en aval du projet.

L'ouvrage de régulation doit permettre de réguler toutes les eaux pluviales issues du projet avant de les rejeter au réseau communal selon un débit régulé correspondant aux obligations définies par la Police de l'eau soit un débit de 3 litres par seconde et par hectare, dimensionné sur des précipitations de fréquence trentennale.

Le dimensionnement a été réalisé sur la base des éléments suivants :

⇒ **Surface prise en compte** : ensemble des surfaces du projet :

Type de surface	Surface future (m <sup>2</sup> )	Coefficient imperméabilisation	Surface active (m <sup>2</sup> )
Bâtiment (toiture, auvent)	31 821 m <sup>2</sup>	1	31 821 m <sup>2</sup>
Parking et voirie	21 276 m <sup>2</sup>	0,9	19 148 m <sup>2</sup>
Espaces verts	7 739 m <sup>2</sup>	0,15	1 161 m <sup>2</sup>
<i>Surface totale</i>	<b>60 836 m<sup>2</sup></b>	-	<b>52 130 m<sup>2</sup></b>

### Dimensionnement des bassins

Le calcul a été effectué selon l'Instruction technique de 1977. La période de retour choisie est une période de 30 ans, destinée à se protéger contre l'évènement qui provoque la crue sur le milieu récepteur.

Les données prises en compte sont les suivantes :

<b>S</b>	Surface du projet (en hectares)
<b>Sa</b>	Surface active (en hectares). Elle est calculée en tenant compte des surfaces des aménagements projetés et des coefficients de ruissellement (1 pour les toitures et 0,9 pour la voirie)
<b>Q</b>	Débit de fuite du bassin (en l/s), calibré à 3 l/s/ha
<b>q<sub>inf</sub></b>	Débit d'infiltration complémentaire (en l/s). Il est déterminé à partir de la formule précisée auparavant.
<b>q<sub>f</sub>global</b>	Débit de fuite global : somme du débit spécifique de fuite et du débit d'infiltration
<b>qs</b>	Débit spécifique de fuite (en mm/h). Il est déterminé à partir du débit de fuite global (q <sub>f</sub> global) et de la surface active Sa par la relation : $qs \text{ (mm/h)} = (360 / Sa) \times q_{f\text{global}}$

⇒ A partir de ces données et selon l'abaque de l'instruction technique, pour la **région 2** et une **période de retour de 30 ans**, on peut déduire la valeur de la capacité de stockage Ha en mm. Etant donné les caractéristiques du site, les temps de concentration sont faibles.



Les coefficients de Montana pour le secteur de BORDEAUX (données Météo France) ont été exploités pour les calculs hydrauliques sur la période de 30 ans : ils ont été pris sur une intensité de précipitations comprise entre 6 minutes et 1 heure.

Le dimensionnement a été également réalisé à partir de la **Méthode des pluies** qui ne tient pas compte des données climatiques locales mais qui permet d'effectuer un calcul alternatif.

<b>FICHE DE SYNTHÈSE SUR LE CALCUL DU VOLUME DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES</b>		
<b>Selon la Méthode des pluies</b>		
	<i>Observations</i>	<i>Résultats</i>
Superficie totale de la zone du projet: S (ha)		6,08
Coefficient de ruissellement projeté: Cr	$Cr = Sa/S$	0,86
Pente du bassin d'apport après projet: P (m/m)	Pente moyenne du réseau de collecte	0,01
Temps de concentration: tc (minutes)	Formule SOGREAH $tc = 0,9 \times (S/Cr)^{0,35} \times P^{-0,5}$	17,87
Intensité moyenne de la pluie: I(t) (mm/min)	Loi de Montana: $I(t) = a \times tc^{-b}$ a et b : coefficients de Montana représentatifs de la situation géographique du secteur d'étude et de la période de retour considérée (10 ans)  $a = 9,320$ $b = 0,637$	1,49
Intensité moyenne de la pluie: I (mm/h)	$I = I(t) \times 60$	89,1
Débit de pointe (T = 10 ans): Q10 (m3/s)	Méthode rationnelle: $Q10 = Cr \times I \times S / 360$	1,29
Débit de pointe (T = 100 ans): Q100 (m3/s)	Application de l'instruction technique relative à l'assainissement des agglomérations (1977) $Q100 = 2 \times Q10$	2,58
Débit de fuite: Qf (m3/s)	$Qf = S \times qf \times 10^{-3}$	0,018
Hauteur apportée: Ha (mm)	$Ha = 2 \times I \times tc \times (1/60)$	53,09
Volume apporté: Va (m3)	$Va = Ha \times S \times Cr \times 10$	2767,4
Volume de fuite: Vf (m3)	$Vf = tc \times Qf \times 60$	19,6
<b>Volume à stocker: V (m<sup>3</sup>)</b>	<b><math>V = Va - Vf</math></b>	<b>2747,8</b>

Les coefficients de Montana pour le secteur de BORDEAUX (données Météo France) ont été exploités pour les calculs hydrauliques sur la période de 30 ans : ils ont été pris sur une intensité de précipitations comprise entre 6 minutes et 1 heure.

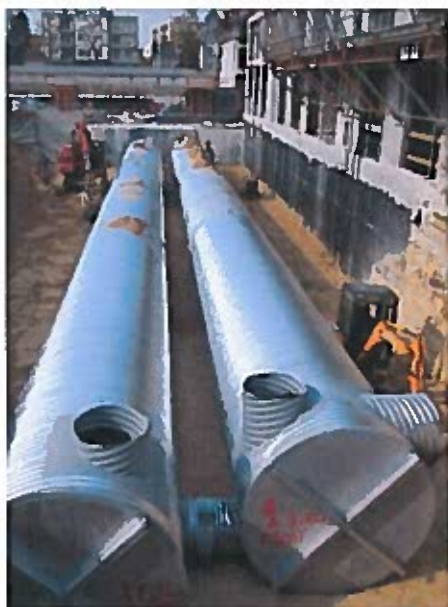
Le dimensionnement a été également réalisé à partir de la **Méthode des pluies** qui ne tient pas compte des données climatiques locales mais qui permet d'effectuer un calcul alternatif.

Les données relatives au dimensionnement de l'ouvrage de régulation pour le projet E.LECLERC sont indiquées dans les tableaux de synthèse joints ci après et synthétisés ci dessous.

	Débit de fuite au milieu	Méthode des volumes	Méthode des pluies
Ensemble du projet <b>E.LECLERC</b>	<b>15 l/s</b>	<b>2 100</b>	<b>2 750</b>

Globalement, la méthode des volumes s'avère la plus pénalisante. Au regard des calculs réalisés, il sera donc construit un ouvrage de régulation d'une capacité de **2 750 m<sup>3</sup>**.

Etant donné les contraintes du sous – sol (peu perméable) et la nécessité de ne pas être en contact avec la nappe d'eau souterraine, il est donc proposé de créer sous voirie (sous les parkings futurs) une structure enterrée (chaussée réservoir, structure préfabriquée ou équivalent, comme le montrent les photographies jointes) permettant d'assurer la collecte des eaux pluviales de ce secteur et la régulation avant rejet vers le réseau public sur le mode gravitaire.



Structure cylindrique



Structure préfabriquée

### **3 – Conclusion**

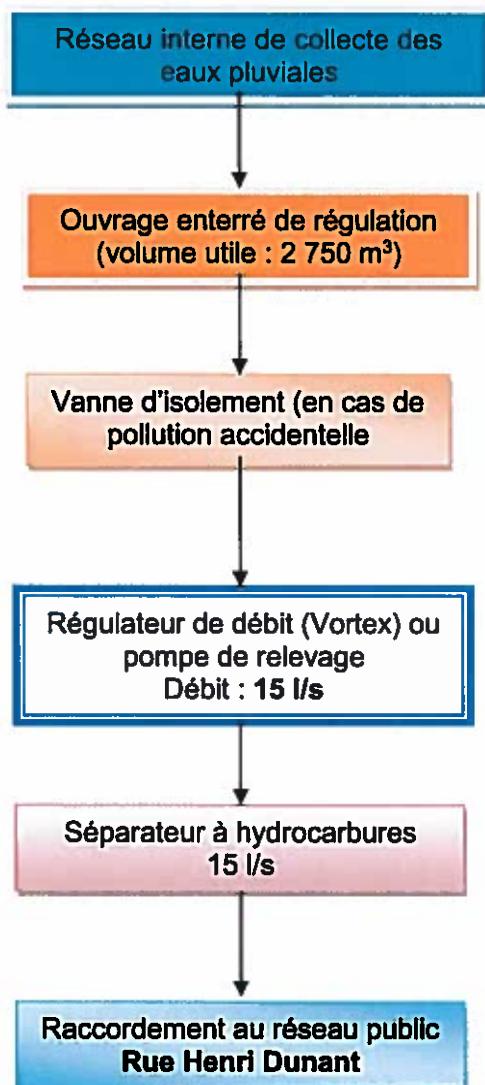
Il est proposé de créer un ouvrage de type chaussée ou structure – réservoir d'une capacité de 2 750 m<sup>3</sup> permettant de répondre à des précipitations exceptionnelles de période de retour de 30 ans mais aussi d'intégrer d'éventuelles constructions sur la parcelle.

A ce stade de l'étude, les profils spécifiques des réseaux internes d'écoulement des eaux pluviales n'ayant pas encore été définis, il n'est pas possible de préciser l'implantation précise de l'ouvrage de régulation. La gestion des eaux pluviales de l'ensemble suivra donc ce schéma de principe.

<b>Caractéristiques</b>	Création d'une structure enterrée sous parkings (2 750 m <sup>3</sup> )
<b>Rejet</b>	<b>Qf = 15 l/s</b> garanti soit par un mode gravitaire avec régulateur de débit (type Vortex) soit par un groupe de relevage au débit bloqué (deux pompes dont une en secours)
<b>Point de rejet</b>	Les eaux pluviales seront rejetées vers le réseau public bordant la rue <i>Henri Dunant</i>
<b>Traitement des eaux pluviales</b>	Séparateur à hydrocarbures Débit : 20 l/s Garantie de rejet : 5 mg/l
<b>Confinement des eaux</b>	Coupure de la pompe de relevage entraînant l'arrêt du rejet et le confinement des eaux Vanne d'isolement en sortie de la structure réservoir



## SCHEMA DE PRINCIPE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



### 4.4 Traitement des eaux pluviales et prévention des pollutions accidentelles

En sortie de l'ouvrage de régulation, un regard de reprise des eaux sera aménagé avec une vanne d'isolement, une grille de protection pour diriger les eaux pluviales vers un séparateur à hydrocarbures au débit de 15 l/s. Cet appareil sera équipé d'une cellule coalescente favorisant la séparation des hydrocarbures flottants.

Une alarme sonore au poste de sécurité permettra d'alerter l'exploitant en cas de saturation de l'appareil nécessitant son nettoyage, qui dans tous les cas sera effectué comme pour les autres appareils équipant le site, une fois par an.

## **4.5 Gestion des eaux usées**

### ***Nature***

Ces eaux usées comprendront :

- les effluents des sanitaires (personnel, visiteurs),
- les effluents des ateliers "alimentaires" du magasin **E.LECLERC** (laboratoires charcuterie-traiteur, boulangerie, poissonnerie, boucherie).
- les eaux usées de l'éventuel espace restauration.

### ***Mode de traitement***

Les eaux usées seront traitées par la station d'épuration communale.

Des appareils seront mis en place pour le prétraitement à la source des effluents des laboratoires de préparation et de transformation des produits frais afin d'éviter les risques de colmatage et d'obstruction des canalisations internes des eaux usées.

Il s'agit de séparateurs à graisses et féculés. Ils fonctionnent sur le principe de la décantation. Les matières plus lourdes que l'eau (sable, boue...) descendent dans le fond de l'appareil alors que les matières plus légères remontent en surface. Une cloison interne arrête les boues dans la 1<sup>ère</sup> partie alors que le siphon de sortie bloque les graisses dans l'appareil.

Le tableau ci-joint précise la nature des ouvrages prévus :

<b>Laboratoire</b>	<b>Nature des installations de prétraitement</b>
Boucherie Charcuterie Poissonnerie	Séparateur à graisses
Boulangerie Pâtisserie	Séparateur à graisses et à farines

Ces ouvrages seront nettoyés régulièrement : une fois tous les 6 mois au minimum et dès que cela s'avère nécessaire.